



L'édito du Secrétaire Général  
**Bruno GASPARI**

#### Édito du SG

ARS : trop, c'est trop, report de la commission de suivi des ccnt dans les ARS.  
P.1

#### Intéressement

RPN Intéressement du 19 mai 2026 : le SNFOCOS a souhaité assouplir certaines contraintes d'atteinte de résultats.  
P.3

#### Droits et services publics

L'état contre ses propres citoyens ? La fracture silencieuse des droits en France.  
P.4

#### Cohésion sociale

Ils ont un emploi. Ils ont faim. Ils ont froid. Bienvenue dans la France de 2025.  
P.5

#### Emploi des seniors

Travailler jusqu'à quand ? Le scandale silencieux des seniors rejetés du marché de l'emploi.  
P.6

#### Inégalités territoriales

La carte de la honte : Roubaix à 46 %, Mayotte à 77 % — les territoires abandonnés de la République.  
P.7

#### Médecins conseils

Auto-prescription des arrêts de travail : le SNFOCOS interpelle l'Ordre National des Médecins.  
P.8

#### Accessoires de salaire

Revalorisation des accessoires de salaire : le SNFOCOS demande une négociation au COMEX.  
P.9

#### Études apec

Cadres et IA, pratiques de recrutement : les deux études APEC de mai 2026 qu'il faut connaître.  
P.10

#### Vie syndicale

Webinaire AFÉSIO Mutuelle — La santé mentale des militants : vendredi 29 mai, 09h-11h.  
P.11

## ARS : TROP, C'EST TROP, REPORT DE LA COMMISSION DE SUIVI DES CCNT DANS LES ARS.

Il y a des reports qui s'expliquent. Et il y en a qui, à force de se répéter, finissent par ressembler à de l'abandon.

L'UCANSS vient d'annoncer le report, sans garantie de la tenir cette année, de la réunion de la Commission de suivi des conventions collectives nationales du travail (CCNT) dans les Agences Régionales de Santé, initialement prévue le 26 juin prochain. La raison invoquée est aussi simple que consternante : seul **un tiers des ARS** aurait, à ce jour, transmis les informations nécessaires à l'élaboration du bilan national annuel 2025. L'incapacité subie par l'UCANSS à collecter des données auprès de deux tiers de ses agences régionales n'est pas un aléa : c'est un **dysfonctionnement structurel**.

Le SNFOCOS le regrette amèrement. Notre organisation a pourtant formulé, à maintes reprises, une demande claire : constituer un groupe de travail associant les organisations syndicales pour identifier les causes de ces blocages répétés. Cette demande est restée lettre morte.

### Un contexte qui rend ce report particulièrement inacceptable

Ce nouveau report s'inscrit dans un climat d'inquiétude profonde et légitime chez les personnels des ARS relevant des conventions collectives UCANSS — une inquiétude que les annonces du Gouvernement n'ont fait qu'alimenter. Les agents CCN UCANSS des ARS attendaient de cette commission un signal de stabilité et de reconnaissance. Ils reçoivent un report.

Cette préoccupation gagne aujourd'hui les organismes de Sécurité sociale eux-mêmes, en particulier les équipes de direction des CPAM et des CAF qui travaillent quotidiennement en coordination étroite avec les ARS. Elle témoigne d'une fragilisation systémique de l'encadrement du Régime Général.

### Le scandale silencieux des déclassements

À ces tensions institutionnelles s'ajoute une réalité de terrain : la mise en œuvre du protocole d'accord du 22 novembre 2024 a engendré, dans de nombreuses ARS, des situations proprement iniques. Des cadres de **niveau 8** se retrouvent reclassés au **niveau 5B**, en contravention des garanties de non-déclassement arrachées par le SNFOCOS. Ces situations ne sont pas des cas isolés. Elles constituent un pattern que le SNFOCOS documente et que la commission de suivi aurait précisément vocation à examiner.

# I ÉDITO DU SG

## Le 11 juin, le SNFOCOS sera là et il posera les questions

Le SNFOCOS saisira la prochaine réunion du Comité National de Concertation des ARS, le **11 juin 2026**, pour demander des clarifications formelles. Notre organisation estime indispensable que la direction de l'UCANSS soit présente à cette réunion — non pas comme observateur, mais comme acteur comptable de la situation.

Ce n'est pas de l'obstruction syndicale. C'est du dialogue social : celui qu'on réclame, mais qu'on attend encore.

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*

# I INTÉRESSEMENT

## RPN INTÉRESSEMENT DU 19 MAI 2026 : LE SNFOCOS A SOUHAITÉ ASSOUPLIR CERTAINES CONTRAINTES D'ATTEINTE DE RÉSULTATS.

La RPN intéressement a permis de parvenir à un texte nouveau du Protocole d'intéressement Ucanss qui sera bien d'une application triennale, comme souhaité par la majorité des organisations syndicales dont le SNFOCOS et non sur 5 ans.

Les annexes techniques seront discutées annuellement et cela commencera le 26 avril après-midi lors de la nouvelle RPN intéressement annoncé.

En début de séance, la délégation SNFOCOS a rappelé nos priorités et exigences envers le nécessaire accroissement de la valeur du point et des salaires, plus encore dans le contexte d'augmentation des prix.

Le SNFOCOS participe néanmoins activement aux discussions conventionnelles pour faire progresser le texte et notamment le mécanisme de définition et d'actualisation et neutralisation partagée des annexes annuelles d'intéressement par branche à l'UCANSS avec les organisations nationales.

Thierry GALISOT a rappelé nos observations sur un véritable caractère aléatoire qui est certes nécessaire — un principe légal — mais suppose une véritable chance d'atteindre les objectifs nationaux et locaux à 100 %, ce qui est le principe d'un aléa raisonnable. Nous avons rappelé que deux branches — Maladie et Famille — doivent progresser dans la définition partagée des objectifs atteignables.

Pour le texte définitif du Protocole national d'intéressement, il comprendra malheureusement, suite au blocage des ministères et du COMEX, le maintien d'une définition des montants sur une base de **2,5 % de la masse salariale globale**. Le SNFOCOS a demandé comme la CFDT et la CGC un passage par avenant dans l'année au moins à **3 % de masse salariale globale**.

Une autre évolution majeure est la reprise à l'article 9 d'une ancienne répartition des masses nationales d'intéressement avec le retour, à la demande de la majorité des organisations syndicales nationales, à **50 % pour la partie locale et 50 % pour la part nationale** contre 55 % pour la part locale entre 2023 et 2026. Il est vrai que cela montre plus clairement le poids des organismes nationaux dans la définition et l'évolution des objectifs nationaux et locaux. Le SNFOCOS sera d'autant plus vigilant sur les annexes annuelles.

Laurent CASTRA est intervenu pour la défense de la **liste conventionnelle des périodes de présence assimilées** et notamment les temps thérapeutiques partiels, qui sera maintenue en plus de la liste légale du Code du travail.

Thierry GALISOT a demandé que l'obligation de remise d'une **fiche distincte de montant d'intéressement** soit rappelée aux organismes pour permettre plus facilement aux agents qui souhaitent le faire d'exercer leur demande de versement dans les délais calendaires — précision obtenue par le SNFOCOS.

Vous pouvez compter sur notre volontarisme pour la prochaine négociation du 26 mai.

*La délégation du SNFOCOS : Laurent CASTRA et Thierry GALISOT*

# I DROITS ET SERVICES PUBLICS

## L'ÉTAT CONTRE SES PROPRES CITOYENS ? LA FRACTUE SILENCIEUSE DES DROITS EN FRANCE.

**Cent soixante-cinq mille.** C'est le nombre de Françaises et de Français qui ont frappé, en 2025, à la porte du Défenseur des droits pour obtenir ce que l'État était censé leur garantir d'emblée.

Le rapport annuel de la Défenseure des droits, Claire Hédon, publié le **9 avril 2026**, compile **165 011 dossiers** — hausse de **17 % en un an**, de **70 % depuis 2020**. Un record absolu depuis la création de l'institution en 2011.

### La dématérialisation, ou comment moderniser l'exclusion

Le tournant numérique était une promesse de simplification. Il est devenu un obstacle. Les services publics concentrent désormais **92 % des saisines**, en hausse de **20 % sur un an**. En dix ans, le taux de Français déclarant des difficultés dans leurs démarches est passé de **39 % à 61 %**.

### Le non-recours : l'injustice invisible

**Plus de 30 %** des personnes éligibles à des aides sociales ne les demandent pas — non par méconnaissance, mais par épuisement, honte, découragement.

### Discriminations : le droit bafoué dans l'emploi

Hausse de **12 % des saisines pour discrimination**. Plus de la moitié concernent l'emploi. Les deux critères les plus invoqués : **handicap (27 %)** et **origine réelle ou supposée (18 %)**. Près d'une personne active sur trois dit avoir été victime de discrimination professionnelle.

### Lanceurs d'alerte : +73 % de saisines en un an

Les saisines relatives aux lanceurs d'alerte ont bondi de **73 %**, passant de 519 à plus de **900 dossiers**. Ce sont les plus précaires — les moins bien entourés syndicalement — qui paient le prix fort de leur courage civique.

*Sources : Rapport annuel d'activité 2025 du Défenseur des droits (avril 2026)*

# I COHÉSION SOCIALE

## ILS ONT UN EMPLOI. ILS ONT FAIM. ILS ONT FROID. BIENVENUE DANS LA FRANCE DE 2025.

Ils ne sont pas chômeurs. Ils ne sont pas sans-abri. Ils travaillent. Et pourtant, **neuf millions d'entre eux** ne peuvent pas se payer un repas avec de la viande tous les deux jours, chauffer correctement leur logement, ou remplacer un meuble cassé.

C'est le constat de l'INSEE dans son étude *\*Privation matérielle et sociale en 2025\** (Focus n°380).

### Le paradoxe français : le chômage recule, la misère avance

Le taux de chômage gravite autour de **7 %**, au plus bas depuis vingt ans. Pourtant, le taux de privation matérielle stagne à **13,5 % en 2025**, contre 12 % avant la pandémie. Ce paradoxe a un nom : la **dualisation du marché du travail**. **16 % des emplois salariés sont précaires** (CDD, intérim, apprentissage), contre 7 % dans les années 1980.

### Portraits du précarier ordinaire

- Les chômeurs : **35 %** subissent au moins cinq privations essentielles.
- Les familles monoparentales : **30 %**.
- Les ouvriers : taux de privation à **15,1 %** ; les employés à **13,7 %**.
- La France compte aujourd'hui **deux millions de travailleurs pauvres**.

### Les jeunes, sacrifiés sur l'autel de la flexibilité

Parmi les actifs de moins de 25 ans, **56 %** occupent un poste précaire.

### La redistribution : repart essentiel, mais insuffisant

Sans les transferts sociaux, le taux de pauvreté atteindrait **21,7 %** — il est ramené à **15,4 %** grâce aux prestations. Mais **70 % des pauvres en 2016 l'étaient encore en 2017**. La protection sociale amortit le choc — elle ne guérit pas la blessure structurelle.

*Sources : INSEE Focus n°380 ; OCDE (2024) ; Observatoire des inégalités*

# I EMPLOI DES SENIORS

## TRAVAILLER JUSQU'À QUAND ? LE SCANDALE SILENCIEUX DES SENIORS REJETÉS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.

### Record historique, vraiment ?

En 2024, **60,4 % des Français âgés de 55 à 64 ans** occupaient un emploi — du jamais-vu depuis 1975. Mais cette progression est d'abord le produit mécanique des réformes des retraites. En repoussant l'âge de départ, l'État n'a pas créé de l'emploi senior : il a empêché les gens de partir. La France végète au **17e rang européen sur 27** pour l'emploi des seniors.

### La grande porte qui claque au nez

Selon la Dares (avril 2026) : les candidats seniors reçoivent un accueil moins favorable dans **41 % des cas**, et dans les trois quarts des cas, la porte claque **avant même l'entretien**, au seul vu du CV. Un jeune candidat a **1,5 fois plus de chances** d'obtenir une réponse positive qu'un candidat de 55 ans aux qualifications identiques.

### On leur demande de travailler plus longtemps, puis on refuse de les embaucher

La réforme des retraites de 2023 a contraint des millions de personnes à cotiser plus longtemps. Mais le marché du travail n'a pas changé ses habitudes. Le **17e baromètre du Défenseur des droits (2024)** : **40 % des réclamations** liées à l'emploi impliquent le critère de l'âge. Au total, **23 % des actifs de 50 ans et plus** déclarent avoir personnellement subi une discrimination.

### La double peine pour les femmes et les seniors d'origine étrangère

Les femmes seniors cumulent pénalisation pour l'âge et pour le genre. Les seniors d'origine perçue étrangère déclarent **deux fois plus de discriminations**. Lorsque les candidats seniors valorisent leur maîtrise technologique et leur engagement, la discrimination est réduite **de moitié**.

La France a décidé que ses seniors devaient travailler plus longtemps. Elle n'a pas encore décidé de les laisser vraiment travailler.

*Sources : Dares, avril 2026 ; Défenseur des droits, baromètre 2024 ; OCDE 2025*

# I INÉGALITÉS TERRITORIALES

## LA CARTE DE LA HONTE : ROUBAIX À 46 %, MAYOTTE À 77 % — LES TERRITOIRES ABANDONNÉS DE LA RÉPUBLIQUE.

La moyenne nationale (14,9 % en métropole) masque des **fractures territoriales béantes**. La Seine-Saint-Denis détient le triste record avec **28 % de taux de pauvreté** — soit près du double de la moyenne nationale. Cinq départements du sud frôlent les **20 %**. À l'inverse, Vendée (9 %), Haute-Savoie et Yvelines composent l'autre France.

### Les 10 villes les plus touchées (communes > 20 000 hab.)

1. Saint-Benoît (La Réunion) — **46 %**
2. Roubaix (Nord) — **46 %**
3. Grigny (Essonne) — **44 %**
4. Saint-André (La Réunion) — **44 %**
5. Le Port (La Réunion) — **43 %**
6. Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) — **42 %**
7. Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) — **42 %**
8. Creil (Oise) — **40 %**
9. Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) — **39 %**
10. Le Tampon (La Réunion) — **38 %**

### L'Outre-mer : une pauvreté de masse hors-norme

Mayotte atteint l'insupportable : **77,3 %** de la population sous le seuil de pauvreté — cinq fois la moyenne hexagonale. La Guyane : **53 %**. La Réunion : **36,1 %**. La Guadeloupe : **34,5 %**. La Martinique : **26,8 %**.

### Ce que cela signifie pour nos organismes

Pour nos agents, ces réalités s'invitent chaque jour aux guichets, dans les dossiers à traiter, dans les situations de détresse à accompagner. La protection sociale est le dernier filet pour des millions de personnes. C'est pourquoi les conditions d'exercice de nos agents — effectifs, formation, conditions de travail — sont un enjeu à la fois syndical et social.

*Sources : INSEE, Observatoire des inégalités, données 2021-2023*

# I MÉDECINS CONSEILS

## AUTO-PRESCRIPTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL : LE SNFOCOS INTERPELLE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS.



Courriel :  
snfocos@snfocos.fr  
Tél : 01-47-42-31-23

Monsieur le Professeur Stéphane OUSTRIC  
Président  
Ordre National des Médecins  
4 rue Léon JOST  
75855 Paris Cedex 17

Paris, le 20 mai 2026

Réf : BG/AC – 0018-2026

**Objet** : Relance – Courrier du 21 février 2026 – Auto-prescription des arrêts de travail des médecins conseils

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 21 février 2026, le SNFOCOS vous avait saisi au sujet de la Lettre-Réseau LR-DDRO-4/2026, laquelle restreint la possibilité pour les médecins conseils de prescrire des arrêts de travail, y compris en dehors de tout lien hiérarchique ou géographique avec le bénéficiaire.

Nous vous avons notamment interrogé sur votre analyse quant aux implications déontologiques de cette instruction, au regard en particulier des articles R.4127-5 et R.4127-95 du Code de la Santé Publique, qui garantissent l'indépendance professionnelle du médecin comme mesure d'ordre public.

N'ayant pas reçu de réponse à ce jour, nous nous permettons de revenir vers vous afin de nous assurer que notre courrier est bien parvenu à votre attention et de vous renouveler notre demande.

La situation de nos collègues médecins conseils demeure préoccupante. L'absence de position officielle du Conseil National de l'Ordre sur ce sujet fragilise leur exercice quotidien et les place dans une incertitude juridique et déontologique que nous ne pouvons laisser perdurer.

Nous restons bien entendu disponibles pour tout échange que vous jugeriez utile, et serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de votre analyse dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, des questions demeurent en suspens concernant la protection des données sensibles, et notamment des données de pathologie, dans le cadre de l'exercice des médecins conseils. Ces enjeux nous semblent appeler une attention toute particulière au regard des obligations déontologiques et réglementaires qui s'imposent à notre profession.

# I ACCESSOIRES DE SALAIRE

## REVALORISATION DES ACCESSOIRES DE SALAIRE : le SNFOCOS DEMANDE UNE NÉGOCIATION AU COMEX.



**Monsieur Damien Ientile**  
Président du Comité Exécutif  
UCANSS — Union des Caisses Nationales de  
Sécurité Sociale  
6 rue Elsa Triolet  
93100 Montreuil

**Copie :** Directrice de l'UCANSS, Mme Isabelle  
BERTIN.

Paris, le 27 mai 2026

Réf : BG/AC – 0019-2026

**Objet :** Demande d'ouverture d'une négociation d'urgence — Revalorisation des accessoires de salaire (indemnités kilométriques, télétravail, titres-restaurant).

**Monsieur le Président,**

Le SNFOCOS porte à la connaissance des membres du COMEX les présentes revendications concernant plusieurs accessoires de salaire dont les montants demeurent, à ce jour, inadaptés au regard des :

- Annonces du Gouvernement relatives à la revalorisation des indemnités kilométriques des agents publics,
- L'évolution du plafond légal d'exonération URSSAF applicable aux titres-restaurant,
- La dégradation réelle du pouvoir d'achat des salariés de la Branche constatée sur les deux dernières années.

### I. Les textes UCANSS indexés sur les indices « Carburant » et « Entretien de véhicule »

#### 1.1 — Indemnités kilométriques (véhicules automobiles et deux-roues)

En application des articles 7 et 8 du Protocole d'accord du 23 juillet 2015 relatif aux frais de déplacement, les indemnités kilométriques versées aux salariés autorisés à utiliser leur véhicule personnel à des fins professionnelles sont revalorisées chaque année au 1er janvier, en fonction du taux d'évolution annuelle constatée des indices INSEE « Carburant » et « Entretien de véhicule personnel ». Cette mécanique de revalorisation automatique constitue un acquis conventionnel majeur.

## CADRES ET IA, PRATIQUES DE RECRUTEMENT : LES DEUX ÉTUDES APEC DE MAI 2026 QU'IL FAUT CONNAITRE.

FO Cadres vous partage deux études incontournables de l'APEC parues en mai 2026, qui éclairent directement les enjeux que le SNFOCOS porte dans les négociations de branche.

### Étude 1 — Les cadres et l'IA (mai 2026)

**50 % des cadres** utilisent désormais des outils d'IA générative au moins une fois par semaine au travail — soit **+15 points en un an**. L'adoption est encore plus marquée chez les jeunes cadres (**62 %**) et les managers (**55 %**). Du côté des entreprises, **70 % des grandes entreprises** acceptent voire encouragent l'usage de l'IA (+17 pts). Mais la formation reste le parent pauvre : seulement **29 % des cadres** ont bénéficié d'une formation à l'IA. La conviction d'un impact fort sur les métiers se renforce : **50 % des cadres** estiment que l'IA transformera profondément les métiers cadres (+8 pts), et **66 %** jugent que la maîtrise des outils d'IA sera une compétence importante pour leur avenir professionnel.

[LIEN VERS L'ÉTUDE](#)

### Étude 2 — Pratiques de recrutement de cadres 2026 (mai 2026)

Les difficultés de recrutement reculent : seule la **moitié des entreprises** ayant recruté un cadre en 2025 ont rencontré des difficultés (-5 pts vs 2024, -15 pts depuis 2022). Les entreprises reviennent à des pratiques moins offensives : baisse du recours aux cabinets (**42 %**, -5 pts) et de l'approche directe (**63 %**, -3 pts). L'offre d'emploi demeure le canal le plus sollicité (**84 %**) et le plus efficace (**54 %** des recrutements finalisés). Dans **4 cas sur 10** en PME, le candidat recruté était déjà connu de l'entreprise avant le processus.

Les entreprises accordent une attention croissante aux **compétences comportementales** (**41 %** les évaluent de manière formalisée, +9 pts vs 2022). L'IA reste peu utilisée dans le recrutement (**8 % des entreprises**), mais monte en puissance dans les grandes structures (**13 % des ETI-GE**, +7 pts).

[LIEN VERS L'ÉTUDE](#)

# I VIE SYNDICALE

## WEBINAIRE AÉSIO MUTUELLE — LA SANTÉ MENTALE DES MILITANTS : VENDREDI 29 MAI, 09h-11h.

Dans le cadre de son cycle « **Les Matinales Prévention** », AÉSIO Mutuelle organise un webinaire sur une thématique qui nous concerne directement en tant que militants et représentants syndicaux.

**Webinaire : « La santé mentale des militants »**

**Vendredi 29 mai 2026 — 09h00 à 11h00**

La santé mentale constitue un axe de prévention majeur en entreprise qui concerne à la fois les salariés et celles et ceux qui s'engagent pour porter la voix du collectif. Les militants d'organisations syndicales occupent une position particulière au croisement de situations individuelles difficiles, de tensions collectives et d'exigences de représentation.

Cet engagement soutenu peut impacter la santé mentale et affecter le bien-être et l'équilibre dans la durée.

**Juliette GENTY**, psychologue du travail au sein du cabinet SEMAFOR, partagera ces constats et ouvrira la réflexion autour des **leviers concrets activables en matière de prévention**.

[Inscription au webinaire \(accès libre et gratuit\)](#)





## NOS PARTENAIRES



### AGENDA

29/05/2026  
INC Famille

01/06/2026  
INC Recouvrement

08-09/06/2026  
Commission Exécutive  
SNFOCOS

12/06/2026  
INC Maladie

**Retrouvez la prochaine Lettre de la Michodière le 11 juin 2026**

### POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez les élus ou représentants SNFOCOS  
présents dans votre organisme  
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :

<https://snfocos.org/adherer/>



*Un syndicat en action, une force pour les cadres*